



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

### **Le certificat individuel pour l'activité**

#### **« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,**

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

**Portant le numéro de certificat : 023378**

**est**

**Délivré à : louis-michel CONNEN**

**Né(e) le : 30/11/1961**

**Date de début de validité du certificat : 17/01/2019**

**Date de fin de validité du certificat : 17/01/2024**

**Fait à Paris, le 21 février 2019**

**Le Directeur général de la  
prévention des risques**

**Le titulaire**

**Cédric Bourillet**

**Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.**



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

### **Le certificat individuel pour l'activité**

#### **« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,**

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

**Portant le numéro de certificat : 031199**

**est**

**Délivré à : GIOVANNI ARTHUR GONCALVES**

**Né(e) le : 29/07/1987**

**Date de début de validité du certificat : 13/02/2020**

**Date de fin de validité du certificat : 13/02/2025**

**Fait à Paris, le 21 août 2020**

**Le Directeur général de la  
prévention des risques**

**Le titulaire**

**Cédric Bourillet**

**Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.**

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

**Le certificat individuel pour l'activité  
« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides  
destinés exclusivement aux professionnels » ,**

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de  
l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

Portant le numéro de certificat : 031198

est

Délivré à : LYDIA GINETTE ISABELLE DUFLOT

Né(e) le : 23/11/1984

Date de début de validité du certificat : 13/02/2020

Date de fin de validité du certificat : 13/02/2025

Fait à Paris, le 21 août 2020

Le Directeur général de la  
prévention des risques



Cédric Bourillet

Le titulaire



Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent  
certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire.  
Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut  
le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441  
du code pénal.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

### **Le certificat individuel pour l'activité**

#### **« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,**

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

**Portant le numéro de certificat : 031197**

**est**

**Délivré à : SABRINA MARIE-CHRISTINE LUCETTE GODET**

**Né(e) le : 20/07/1987**

**Date de début de validité du certificat : 13/02/2020**

**Date de fin de validité du certificat : 13/02/2025**

**Fait à Paris, le 21 août 2020**

**Le Directeur général de la  
prévention des risques**

**Le titulaire**

**Cédric Bourillet**

**Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.**



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SOLIDAIRE

### **Le certificat individuel pour l'activité**

**« Utilisateur professionnel et distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels » ,**

conformément à l'article 3 de l'arrêté du 9 octobre 2013 relatif aux conditions d'exercice de l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides.

**Portant le numéro de certificat : 039925**

**est**

**Délivré à : FRANCOISE CERVEAUX**

**Né(e) le : 18/09/1968**

**Date de début de validité du certificat : 13/02/2020**

**Date de fin de validité du certificat : 13/02/2025**

**Fait à Paris, le 1 décembre 2021**

**Le Directeur général de la  
prévention des risques**

**Cédric Bourillet**

**Le titulaire**

**Ce certificat est délivré sur la base des informations déclarées par le titulaire du présent certificat et validées par le centre de formation ayant dispensé la formation au titulaire. Toute déclaration fautive ou inexacte entraîne l'annulation du présent certificat et peut le cas échéant donner lieu à des poursuites judiciaires telles que prévues à l'article 441 du code pénal.**